

M. BERNARD Sébastien
3 chemin de Taffignon
69110 STE FOY-LES-LYON

Tel : 04 78 59 32 36

Monsieur BERNARD Claudius-Jean
5 rue du Bochu
69340 FRANCHEVILLE

Ste Foy-Lès-Lyon, vendredi 19 décembre 2008.

Objet : courrier recommandé AR
P.J. : photocopie de la lettre de Me François BREMENS, datée et postée au 12 décembre 2008
duplicata de mon courrier recommandé AR, daté du jeudi 6 novembre 2008
photocopie des preuve de dépôt et avis de réception relatif audit courrier recommandé AR

Monsieur,

Par la présente, je fais suite au non-maintien du rendez-vous de signature de l'acte authentique de vente qui avait déjà été retardée jusqu'au 15 décembre, malgré le délai imposé par le compromis de vente qui, dans le chapitre **REITERATION AUTHENTIQUE**, stipulait très exactement :

*« En cas de réalisation des conditions suspensives stipulées au compromis la signature de l'acte authentique de vente aura lieu au plus tard le : **10 novembre 2008** par le ministère de **Maître Christophe SARDOT** Notaire à **Lyon (69006)** moyennant le paiement du prix et des frais par chèque de banque à l'ordre du rédacteur. »*

Ce présent courrier a pour vocation de vous informer de ma présence au nouveau rendez-vous de signature arrêté au mardi 23 décembre 2008 14H30, à l'Etude **CHAINED & Associés**.

J'attire néanmoins votre attention sur le fait que, sur quatre rendez-vous de signatures de compromis et d'acte authentique de vente prévus au cours de l'année écoulée, trois n'ont pas été respectés, ce en-dehors de ma volonté :

- En date du lundi 5 mai 2008, je fus le seul à me présenter au rendez-vous de signature du compromis de vente ; ce, bien avant que je n'en vienne à exiger que me soient restituées mes affaires et attribuée la somme de 240 000 € au travers d'une nouvelle répartition forfaitaire.
- En date du mercredi 13 août 2008, j'étais présent au seul rendez-vous qui a été respecté, pour y valider de ma signature le compromis de vente.
- Même si le troisième rendez-vous de signature n'avait jamais été déterminé à date fixe, il devait avoir lieu *« au plus tard le : **10 novembre 2008** »*. Sans réponse de la part de l'Etude **CHAINED & Associés** à mon courrier recommandé AR, daté du 6 novembre dernier et réceptionné le 7, visant à réclamer information concernant une date et une heure de rendez-vous, je me suis tout de même présenté à l'Etude **CHAINED & Associés** en date du 10 novembre dernier... Et je n'ai pu que constater que l'Etude était fermée, faisant le pont entre les dimanche 9 et mardi 11 novembre 2008.
- En date du samedi 13 décembre 2008, j'ai reçu de Me François BREMENS une lettre, datée de la veille, m'informant qu'il était envisagé de reporter le rendez-vous de signature du 15 décembre 11H00 au 23 décembre 14H30. Dans la mesure où, en cette lettre, ce report n'était que "envisagé" et qu'il n'était pas écrit textuellement que le rendez-vous du 15 était annulé, je m'y suis tout de même présenté...

A présent, soyez-en informé par avance : si en date du mardi 23 décembre 2008, 14H30, le rendez-vous n'avait pas lieu, je serais dans l'incapacité de savoir par avance à quelle nouvelle date je serais de nouveau libre d'assister à un rendez-vous de signature.

Soyez toutefois assuré que je ferai tout mon possible pour que cette vente soit réalisée.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Monsieur Sébastien BERNARD

3, chemin de Taffignon
69110 SAINTE FOY LES LYON

V / Réf. 136045/BBL/

N / Réf.

Affaire suivie par :

Lyon, le 12 décembre 2008

VENTE CTS BERNARD / COMPAGNIE LYONNAISE IMMOBILIERE

Monsieur,

Dans le cadre de la régularisation définitive de l'acte de vente laquelle avait été fixée le 15 décembre prochain à 11h00 en mon Etude, je vous informe que malheureusement, en raison de l'indisponibilité des fonds pour cette date, notamment en raison des circonstances financières actuelles, il est envisagé de reporter la signature au 23 décembre prochain à 14h30.

Je vous confirme que l'Acquéreur dispose de son financement, mais les organismes financiers ont alourdi leurs procédures de déblocage de fonds, ce qui nous contraint à retarder la signature de l'acte de vente.

Vous voudrez bien me confirmer que ce nouveau rendez-vous vous agréé.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Maître François BREMENS

Notaire

Claire MOREL-VULLIEZ

Notaires assistants

Éric ALEXANDRE

Zenab AMIDOU

Eliane BERNARD

Lucie BONNEFOY

Virginie BRIANCON

Elisabeth BROCHET

Caroline DESVIGNES

Jean GAMBIEZ

Laurent GODEMEL

Alexandra GUILLERMET

Bertrand LONGATTE

Alice MAUGAIN

Aurélien MORTAGNE

Stéphane SAILLY

Isabelle TOCCHIO

François TOLLET

Sébastien VICARI

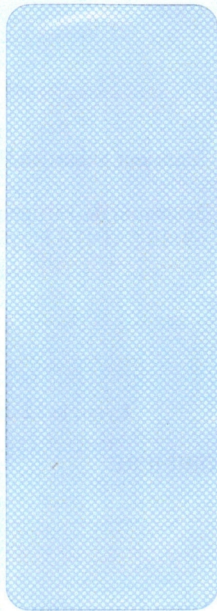
CHAINE & Associés
NOTAIRES

Place Vendôme - 139 Rue Vendôme
69477 LYON CEDEX 06 (Métro Foch)

LETTE
PRIORITAIRE

LYON 06 CDIS
RHONE
12-12-08
024 00 205186
7D9E 694080

€ R.F.
LA POSTE
000,55
SM 402922



CHAINE & Associés

VENTE COURRIER 10
12-12-08
12-12-08

12-12-08
12-12-08
12-12-08

M. BERNARD Sébastien
3 chemin de Taffignon
69110 STE FOY-LES-LYON

Tel : 04 78 59 32 36

Etude notariale CHAINE & Associés
139 rue Vendôme
69006 LYON

Ste Foy-Lès-Lyon, jeudi 6 novembre 2008.

A l'attention de M. LONGATTE Bertrand

Objet : courrier recommandé AR
Référence : 136045 / BBL /

M. LONGATTE,

Sans nouvelle de votre part dans ce dossier, je me permets de vous rappeler que la signature de l'acte authentique de vente doit être réalisée au plus tard le 10 novembre 2008. Aussi, vous êtes tenu de m'informer de la date et de l'heure du rendez-vous de signature à votre Etude.

En d'autres termes : si cette transaction immobilière devait ne pas être validée dans les temps à cause d'une énième position laxiste de votre part, votre responsabilité serait directement engagée !

Ayant bien assimilé qu'avec vous je dois tout anticiper, je tiens à vous informer par avance de ma position légitime concernant la répartition de l'argent relative à cette vente.

- Dans la mesure où je n'ai jamais perçu aucune caution relative aux locations du tènement immobilier concerné par cette vente : aucune restitution de caution (totale ou partielle) ne devra m'être imputée.
- Dans la mesure où vous êtes le seul responsable de cette perte de temps et d'argent correspondante à tant de documents imprimés et de correspondances postées, que nous a coûtée votre réticence à répondre à mes légitimes questions : je n'accepterai pas que me soit imputé quelque frais que ce soit pour vous dédommager !

(Il vous aura fallu 147 jours pour répondre à de simples questions, en adoptant successivement de nombreuses positions aussi peu professionnelles que votre attitude était versatile ; en retour, il ne m'aura fallu que 3 jours pour vous soumettre une proposition...)

- Dans la mesure où vous avez reconnu oralement avoir été informé de certaines de mes démarches par l'un de vos confrères notaires, d'une autre étude, qui a trahi le secret professionnel qu'il s'était pourtant engagé à respecter : bien que vous refusiez de prendre officiellement position contre lui par écrit, je n'accepterai jamais que me soit retenue une quelconque somme d'argent visant à le "dédommager" pour ne pas avoir été impliqué dans cette présente transaction immobilière !
- Pour finir, dans la mesure où j'ai été obligé, jusqu'à présent, de tout analyser personnellement : je me vois contraint d'exiger de vous que vous me remettiez les décomptes de tout ce qui aura été retenu et reversé à chacun des vendeurs ; histoire que je puisse moi-même établir une complète vérification et ainsi m'assurer que je n'aurais pas été, d'une façon ou d'une autre, spolié.

Vous remerciant par avance de faire preuve de professionnalisme, je reste dans l'attente d'une date et d'une heure de rendez-vous à votre Etude.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Destinataire

Clode Melancale
CHAINE & ASSOCIES
139 Rue VENDOME
69006 LYON

Les avantages du service suivi :

- Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée Suivie ou le motif de non-distribution.
- 4 modes d'accès direct à l'information de distribution :
 - SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35€ TTC + prix d'un SMS)
 - Le site internet : www.laposte.fr/csuivi
 - Le service vocal interactif : **N° Indigo** 0 820 80 3000 (0,12€ TTC/mm)
 - Le minitel : 3614 CSUVI (0,019€ TTC à la connexion + 0,06€ TTC/mm)

69267 LYON RECETTE PRINCIPALE 18H
 Date : 06/11/08 Prix : CRBT : 4,35EUR L1
 Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

RCS PARIS 356 000 000

En provenance de :

~~Clode Melancale
CHAINE & ASSOCIES
139 Rue VENDOME
69006 LYON~~
 7 NOV 2008

Présentation le : 7 NOV 2008
 Distribution le : 7 NOV 2008
 au mandataire
 Signature du destinataire (Précisez nom et prénom)

RCS PARIS 356 000 000

5GR2 V5 - PTC 18 - 20995757118 - 01/08

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**



Numero de l'envoi : 1A 012 866 1049 5

FRAB



Renvoyer à l'adresse ci-dessous :

M. BERNARD Sebatien

3 chemin de TAFFIGNON
69110 8^{te} FOY-LES-LYON

Numero de l'envoi : 1A 012 866 1049 5

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

M. BERNARD Sebatien
 3 chemin de TAFFIGNON
 69110 8^{te} FOY-LES-LYON

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
 Les conditions générales de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

RCS PARIS 356 000 000

A CONSERVER PAR LE CLIENT



COPIE

Destinataire

M. BERNARD Claude Jean
5 Rue du BOCHU
69360 FRANCHVILLE



LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 005 503 6559 8



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

M. BERNARD Sébastien
3 chemin de TAFFIGNON
69110 St Foy-les-Lyon

Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée Suivie ou le motif de non-distribution.

4 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35€ TTC + prix d'un SMS)
- Le site internet : www.laposte.fr/csuivi
- Le service vocal interactif : **N° Indigo 0 820 80 3000** (0,12€ TTC/mn)
- Le minitel : 3614 CSUIVI (0,019€ TTC à la connexion + 0,06€ TTC/mn)

SGR2 V5 - PTC 7 - 20096757T12 - 07/07

69267 LYON RECETTE PRINCIPALE

Date : Prix : CRBT :

19/12/08 : 4,35EUR

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.

Les conditions générales de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

RCS PARIS 356 000 000

PREUVE DE DÉPÔT
A CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :

~~M. BERNARD Claude-Jean
5 Rue du BOCHU
69340 FRANCHVILLE~~

SGR2 V5 - PTC 18 - 20096757T12 - 07/07

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION



Numéro de l'envoi : 1A 005 503 6559 8
22.12.98



Renvoyer à l'adresse
ci-dessous : FRAB

Présentation le : 22 / 12 / 98
Distribution le : 22 / 12 / 98
Signature du destinataire ou du mandataire
(Précisez nom et prénom)

[Handwritten signature]

M. BERNARD Sébastien
3 chemin de TAFFIGNON
69110 St Foy-les-Lyon

RCS PARIS 356 000 000

